RCS : PAU
Code greffe : 6403

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PAU atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 00817
Numéro SIREN : 528 448 475
Nom ou dénomination : ABB CONSTRUCTION SOCIETE EN LIQUIDATION

Ce dépôt a été enregistré le 20/03/2013 sous le numéro de dépôt 1225

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE PAU

B.P. 90338 - 64000 PAU
Serveur vocal : 0 899 70 22 22
Internet : www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

ABB CONSTRUCTION SOCIETE EN LIQUIDATION

avenue du Corps Franc Pommiès
ZA du Plateau
64320 Bizanos

V/REF :
N/REF : 2010 B 817 / 2013-A-1225

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE PAU certifie qu'il a reçu le 04/03/2013, les actes suivants :

Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 19/03/2012
- Dissolution

Concernant la société

ABB CONSTRUCTION SOCIETE EN LIQUIDATION
Société par actions simplifiée
avenue du Corps Franc Pommiès
ZA du Plateau
64320 Bizanos

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2013-A-1225 le 20/03/2013
R.C.S. PAU 528 448 475 (2010 B 817)

Fait à PAU le 20/03/2013,
LE GREFFIER

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PAU
Pyr.-Atlantiques

Certifier conforme à l'original
B - Daugreilh

ABB CONSTRUCTION

Société à Actions Simplifiées

au capital de 600 Euros

Siège social : Avenue du Corps Franc Pommiès – ZA du Plateau

64 320 BIZANOS

528 448 475 RCS PAU

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 19 MARS 2012

L'an Deux Mille Douze,
Et le Lundi 19 Mars,
A 16heures30,

Les associés de la société à Actions Simplifiées ABB CONSTRUCTION se sont réunis en assemblée extraordinaire et au siège social, sur convocation faite par le président le 23 Février 2012

Monsieur DAUGREILH Benoît préside la séance en sa qualité de président de la société ABB CONSTRUCTION

Sont présents ou représentés les associés :

- Monsieur MORIN Bernard
- Mademoiselle LUCAS Audrey

Les associés présents ou représentés sont propriétaires de :

- Monsieur MORIN Bernard est Propriétaire de 198 parts sociales,
- Mademoiselle LUCAS Audrey est Propriétaire de 204 parts sociales,
- Monsieur DAUGREILH Benoît est Propriétaire de 198 parts sociales

Soit un total de 600 parts sociales.

Monsieur le Président constate en conséquence que l'assemblée générale peut valablement délibérer

et prendre ses décisions à la majorité requise pour chacun des points évoqués dans l'ordre du jour adressé aux associés.

Monsieur le Président rappelle ensuite aux associés que l'ordre du jour de la présente assemblée générale extraordinaire est le suivant :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU LUNDI 19 MARS 2012

1) Dissolution amiable de la société ABB CONSTRUCTION
2) Nomination de M. DAUGREILH Benoît, Président de la SAS ABB CONSQTRUCTION, en qualité de liquidateur.

Une discussion s'engage entre les associés, plus personne ne demandant la parole, la résolution suivante est mise aux voix :

PREMIERE RESOLUTION :

La présente assemblée décide de la dissolution anticipée de la société ABB CONSTRUCTION_et sa liquidation amiable.

La société se poursuivra pour les besoins des opérations de liquidation, et ce jusqu'à la clôture de celles-ci. Durant cette période, la dénomination sociale sera suivie de la mention « société en liquidation ». Cette mention ainsi que le nom du liquidateur devront figurés sur tous les documents et actes destinés au tiers.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

La présente assemblée, sur proposition faite par Monsieur DAUGREILH Benoît le Président, décide de nommer en qualité de liquidateur Monsieur DAUGREILH Benoît, demeurant à SOUSTONS (40140) – 5 Clos de Sterling.

En conséquence, les fonctions de Président de monsieur DAUGREILH Benoît, cessent à l'issue de la présente assemblée.

Monsieur DAUGREILH Benoît déclare accepter ses fonctions de liquidateur et certifie ne pas être frappé des interdictions prévues par les lois et règlements en vigueur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée des associés donne au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour mener à bien sa mission, c'est-à-dire réaliser l'actif, payer le passif et répartir le solde entre les associés.

Il est autorisé à continuer les affaires en cours pour les besoins de la liquidation exclusivement.

Celui-ci ne doit en aucun démarrer de nouvelles activités, ni passer de nouveaux marchés. Le liquidateur est tenu de réunir les associés en assemblée générale ordinaire au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social, en vue d'approuver les comptes annuels.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'assemblée donne tous pouvoirs à Monsieur DAUGREILH Benoît pour effectuer les formalités de publicité en conséquence des présentes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

M. MORIN Bernard

(Signature)



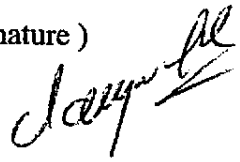
Mlle LUCAS Audrey

(Signature)

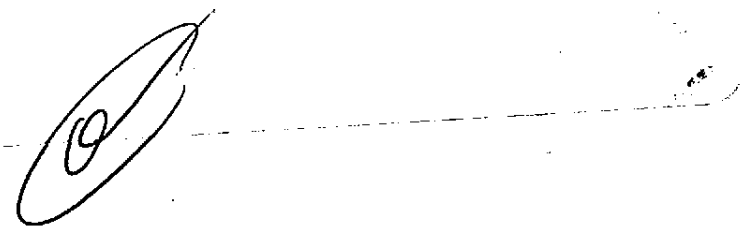


M. DAUGREILH Benoît

(Signature)



Enregistré à : SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES PAU- SUD Ext 1432
Le 28/02/2013 Bordereau n°2013/324 Case n°7
Enregistrement : 375 € Pénalités : 53 €
Total liquidé : quatre cent vingt-huit euros
Montant reçu : quatre cent vingt-huit euros
Le Contrôleur principal des finances publiques



DUPLICATA DE RELEVE DE COMPTE EDITE LE 26/02/2013

DUPLICATA

COMPTE COURANT EXTRAIT N. 16 AU 04.05.2012

03539 117109 R ABB CONSTRUCTION

DATE	DEBIT	CREDIT	VALEUR	LIBELLE
*	CE DOCUMENT NE VAUT PAS FACTURE *			
	255,81			ANCIEN SOLDE AU 04.04.2012
02.04	5,64		E 010412	RESULTAT ARRETE COMPTE 31032012
12.04		261,45	130412	REM CHQ 00001CH 9061551 0000000
Totaux	261,45	261,45		

Effets en cours de recouvrement inclus dans le solde

Solde 0,00 Page 1

Sauf erreur ou omission

Votre agence est à votre disposition pour tout renseignement

Ce document ne vaut pas facture.

Crédit Lyonnais SA au capital de 1 847 860 375 € - SIREN 954 509 741 - RCS Lyon - siège social : 18 rue de la République 69002 Lyon - siège central : 20 avenue de Paris 94811 Villejuif Cedex - numéro ORIAS : 07 001878

ABB

Avenue du Corps Franc Pommiès
ZA du Plateau
64 320 BIZANOS

Direction générale des Finances Publiques
Service Impôts Entreprise de Pau Est
29 rue Monpezat
64 075 PAU

Soustons, le 23 Février 2012

A l'attention de DALOT Christophe

Objet : Taxe sur la Valeur Ajoutée

Monsieur,

Nous accusons réception de votre courrier recommandé daté du 23 janvier 2012.

Depuis Février 2011, la société ABB Construction n'a plus d'activité, cependant et pour nous mettre à jour de ces déclarations, vous trouverez en pièce jointe les déclarations de Juillet 2011 à Janvier 2012 dûment complétées.

Étant bien conscient des manquements dont nous avons fait preuve en ne fournissant pas ces déclarations, nous espérons néanmoins que vous étudierez avec bienveillance notre dossier afin de régulariser au mieux notre situation.

Nous nous sommes permis d'ajouter à ce dossier la convocation à l 'Assemblée Générale des associés appelée à se prononcer sur la Dissolution Anticipée de la Société

Restant à votre entière disposition.

Recevez, monsieur Dalot, nos plus respectueuses salutations.

Monsieur DAUGREILH
Pour SAS ABB Construction

Pièces jointes : Déclaration CA3 de Juillet 2011, Août 2011, Septembre 2011, Octobre 2011, Novembre 2011, Décembre 2011, Janvier 2012 et Convocation soit 16 feuilles avec la présente